



**Tout savoir  
Mais vraiment !**

14 octobre 2013

*CE-dgsi  
loisirs et culture*

Ce bulletin est un pastiche de l'UNSA en réponse au "pseudo bulletin officiel" du CE-DGSI que la Cfdt s'est approprié en tenant totalement à l'écart :

- la session du CE
- la commission loisirs et culture
- la commission du contrôle financier du CE

**Quel mépris des instances et du CE qui devrait fonctionner démocratiquement !**

À force de persévérance et grâce au soutien de nombreux d'entre vous sur <http://opinion.unsa-dgsi.fr> les activités du CE-DGSI deviennent enfin plus souples et plus variés, avec des services comme nous n'en avons jamais eu auparavant. Les propositions de l'UNSA-DGSI sont mises en œuvre au fil de l'eau. Le bon sens et la prise en compte des aspirations des salariés semblent en bonne voie. Aujourd'hui, une utilisation cohérente du reliquat dormant permet d'offrir des services tels que nous l'avons toujours souhaité. Nous rappelons nos principales revendications :

- la distribution de chèque vacances ANCV pour un montant de 300 € dès 2013.
- la création d'un PASS ÉVASION permettant une juste distribution et un accès à des prestations variées.

L'UNSA a formulé ces demandes il y a 3 ans déjà.

### **Chèques-Vacances ANCV : du refus à la mise en œuvre**

Comme vous tous, nous avons accueilli les *Chèques Vacances* avec satisfaction. Mais que sa mise en œuvre a été difficile et laborieuse ! Il a fallu faire face aux refus, vaincre les réticences comme le montre ci-dessous le rejet de notre proposition par une majorité d'élus en janvier 2012. Il a fallu organiser des consultations en ligne pour prouver l'attente des salariés. Nous remercions encore les signataires, les autres rejoignez nous ici : <http://opinion.unsa-dgsi.fr>

#### **Motion UNSA - CE DGSI - janvier 2012 :**

*Pour diversifier l'offre et mieux répondre aux souhaits de chacun, nous proposons que le CE-DGSI mette à la disposition des agents des chèques vacances en passant une convention avec l'ANCV. Cette offre compléterait les prestations actuelles.*

*Nous proposons que les chèques vacances ANCV soient subventionnés par les CE comme toutes autres prestations en tenant compte du barème des tarifs réduits. Les chèques vacances ne se substituent pas aux prestations du CE, mais complètent l'offre existante.*

*Nous rappelons que les organisations syndicales sont à l'origine de la création des chèques-vacances et que de nombreux CE et CCE les utilisent.*

*Nous pensons que cette prestation permettra aux salariés qui ne font jamais ou peu appel au CCE ou au CE de profiter d'un service plus adapté à leurs aspirations.*

**Vote de la motion UNSA : ➡ 2 pour : 1 UNSA + 1 FO ➡ 7 contre : 6 CFDT + 1 SUD**

#### **Rappel des autres propositions UNSA pour améliorer les prestations du CE-dgsi :**

- L'accès au CE est un droit pour tous les salariés. Ils le financent avec la ligne 37F du bulletin de salaire. **La cotisation de 7 € n'a aucun sens et est ridicule face au 1.800 € de cotisation salariale moyenne.** Le versement de cette obole doit cesser.
- Nous proposons que le versement de la PAJ concerne les enfants âgés de 4 ans, au lieu de 6 ans actuellement, à 18 ans. Pour les couples AF avec enfant, chaque parent doit disposer de sa subvention pleine (comme s'ils étaient dans deux entreprises distinctes), rien ne justifie de l'amputer.
- Concernant le site internet [www.mon-cesi.fr](http://www.mon-cesi.fr) le développement et l'exploitation **doivent être faits en interne** en passant un accord avec notre Direction.
- Nous demandons la mise en place d'une fonctionnalité permettant à chaque agent de gérer son compte PASS ÉVASION et de réaliser un certain nombre d'opérations en ligne sur le site du CE sans devoir se rendre dans ses locaux. Cela serait très apprécié des salariés en horaires décalés ou autres situations particulières.

Faites nous part de vos remarques par mail à [dgsi-uns@hotmail.fr](mailto:dgsi-uns@hotmail.fr) ou en ligne sur <http://opinion.unsa-dgsi.fr>

## Analyse du projet CFDT pour les activités loisirs et culture du CE-DGSI

Prestation	Proposition Cfdt pour 2014	Commentaire UNSA
BA (bonus activité)	170 € + majorations tarifaires	Valeur de base inchangée par rapport à 2013
BA enrichi	la majoration enfant passe de 10 € à 20 €	Point positif à saluer, mais insuffisant
Majo BA	Le BA est abondé de 50% sur certaines activités "estampillées"	<b>Estampillées par qui et sur quels critères ?</b> Copinage ? <u>Attention</u> : si vous avez entamé le BA, la majoration sera fortement réduite. <u>Ex</u> : j'utilise uniquement mon BA en prestations ANCV → pas d'abondement !
BA liberté	Subvention, à hauteur de 50% du solde de son BA pour une activité hors CE autorisée par l'URSSAF	La subvention ne s'applique que sur le solde du BA ! Il ne faut donc pas entamer son BA avant de recourir à cette prestation. <u>Ex</u> : ① j'utilise mon BA liberté puis ② je prends mes Chèques Vacances est plus rentable que l'inverse ② puis ①. C'est grotesque <u>PS</u> : quel rapport avec l'URSSAF sachant qu'on distribue des bons fnac permettent l'achat d'électroménager, de vaisselle, de télé... bref de tout ?
Hors Bonus Activité, donc sans aucun abondement Majo BA ou BA liberté		
ReliCado	100 €	<b>Le terme ReliCado est trompeur et mal choisi. Il ne s'agit en aucun cas d'un cadeau !</b> Il ne s'agit que d'une pâle redistribution des cotisations versées par chaque salarié (ligne 37F du bulletin de paie, en moyenne ~ 1.800 € / personne / an). Rien ne nous est offert, on nous redistribue (un peu) nos cotisations et c'est la moindre des choses !
MajoVoyage	Abondement de 60 € pour un achat de 120 € de chèques vacances à ceux qui n'ont pas fait de voyage ou WE subventionné en 2013.	Le principe est bon, nous l'avons toujours demandé, par contre 60€ c'est rien par rapport au montant moyen des subventions voyage. Ce montant doit se rapprocher de la subvention moyenne des voyages pour plus d'équité.  De plus son versement <b>ne doit en aucun cas être conditionné à une dépense de 120 €</b> qui pénalise ceux qui sont en difficultés financières. <b>C'est du social à l'envers !</b>

### Synthèse des propositions CFDT pour 2014 (base tarifs T1)

Situation familiale	Montant BA	BA majoré maxi : BA Liberté + MajoBA	MAJO Voyage maxi	Reliquat	VERSEMENT 2014	
					MINI	MAXI
Agent sans enfant	170 €	de 0 à 85 €	0 ou 60 €	100 €	<b>270 €</b>	<b>415 €</b>
Agent avec 1 enfant	190 €	de 0 à 95 €	0 ou 60 €	100 €	<b>290 €</b>	<b>445 €</b>
Agent avec 2 enfants	210 €	de 0 à 105 €	0 ou 60 €	100 €	<b>310 €</b>	<b>475 €</b>
Agent avec 3 enfants	230 €	de 0 à 115 €	0 ou 60 €	100 €	<b>330 €</b>	<b>505 €</b>
Agent avec 4 enfants	250 €	de 0 à 125 €	0 ou 60 €	100 €	<b>350 €</b>	<b>535 €</b>

Commentaires UNSA : même si cela va dans le bon sens, nous considérons que les propositions émises par la CFDT dans deux *Info-CE "privatisées"* soulèvent des interrogations. Le système proposé est d'une complexité sans nom et génère des inégalités. À situation familiale et base tarifaire égales, les agents ne bénéficieront pas de la même subvention. En fonction des opportunités, des dates d'utilisation du BA et de l'intérêt porté aux activités *MajoBa*, l'égalité de traitement est remise en cause. Cela devrait pourtant être la règle de base du CE. Pour l'UNSA cela est inacceptable. Pour ces différentes raisons, équité et simplicité nous réitérons notre demande de mise en place du PASS ÉVASION.

### Rappel des propositions UNSA énoncées depuis 2011 : à situation identique, subvention identique !

	Pass Evasion
Agent sans enfant	<b>520 €</b>
Agent avec 1 enfant	<b>550 €</b>
Agent avec 2 enfants	<b>580 €</b>
Agent avec 3 enfants	<b>610 €</b>
Agent avec 4 enfants	<b>640 €</b>

Pour l'UNSA un principe est INCONTOURNABLE :  
⇒ **égalité de subvention à situation identique !**

Avec le PASS ÉVASION, c'est le cas. D'un montant significatif, il permet de maintenir le financement actuel des activités du CE-DGSI en y ajoutant plus de souplesse : **activités CE, chèques ANCV, activités hors périmètre CE (remboursement sur facture), achats de billets GP R1 et R2** etc ... le tout cumulable sur 3 ans ! D'autres formes d'utilisations sont en cours d'études, nous ne manquerons pas de vous en faire part.

la majoration enfant passe à 30 €